

## Règlement

34<sup>ème</sup> Challenge Michel Williate

# « Trail des Pipi-Malo »

Dimanche 20 Octobre 2024



### Article 1 : Organisation

La manifestation sportive dénommée « Challenge Michel Williate / Trail des Pipi-Malo » est organisée par le club de l'Entente Athlétique Douchinoise (EA DOUCHY).

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roues, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### Article 2 : Courses et animations sportives

Les épreuves du Challenge Michel Williate se dérouleront le Dimanche 20 Octobre 2024 à partir de 9h.

Trail « La Charpentière » 27 km

Trail « La Bourdon » 15km

Courses « L'abeille » 5.6km (course populaire)

Course « La Maya » 2,4km (course pour les benjamins et les minimes)

Animation « Vers la ruche » (5 à 9 ans)

Marche / Randonnée 14 km

### Article 3 : Règles particulières à chaque épreuve

#### Trail « La charpentière » 27 km

**DOSSARDS** : Les dossards seront distribués le jour de la course au Parc Maingoval de Douchy Les Mines entre 7h30 et 8h30.

**DÉPART** : Le départ sera donné en même temps que le Trail « La Bourdon » au Parc Maingoval de Douchy Les Mines à 9h (une signalétique sera installée entre le lieu de remise des dossards et le lieu du départ qui sont distants d'environ 1.2 km). **ARRIVÉE** : Les arrivées seront jugées au Complexe Sportif de Douchy Les Mines

**CATEGORIES** : La course est ouverte aux coureurs des catégories ESPOIRS à MASTERS.

**RAVITAILLEMENTS** : Deux ravitaillements en eau seront prévus sur le parcours :

- Au km 8,7 : séparation des deux parcours de « La Charpentière » et de « La Bourdon »
- Au km 17,7 : ravitaillement eau + solide
- Arrivée : eau + ravitaillement solide

Aucun gobelet ne sera distribué, les coureurs doivent prévoir leur gobelet ou leur poche à eau

**BARRIÈRE HORAIRE** : Le temps maximum alloué pour la course « La Charpentière » est de 4h. Passés ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

**CADEAU** : Une médaille finisher, et une bière seront offerts à chaque arrivant.

#### Trail « La bourdon » 14 km

DOSSARDS : Les dossards seront distribués le jour de la course au Parc Maingoval de Douchy Les Mines entre 7h30 et 8h30.

DÉPART : Le départ sera donné en même temps que le Trail « La Charpentière » au Parc Maingoval de Douchy Les Mines à 9h (une signalétique sera installée entre le lieu de remise des dossards et le lieu du départ qui sont distants d'environ 1.2 km).

ARRIVÉE : Les arrivées seront jugées au Complexe Sportif de Douchy Les Mines.

CATÉGORIES : La course est ouverte aux coureurs des catégories JUNIORS à MASTERS.

RAVITAILLEMENTS : Deux ravitaillements en eau seront prévus sur le parcours :

- Au km 8,7 : séparation des deux parcours de « La Charpentière » et de « La Bourdon »
- Arrivée : eau + ravitaillement solide

Aucun gobelet ne sera distribué, les coureurs doivent prévoir leur gobelet ou leur poche à eau

BARRIÈRE HORAIRE : Sans objet

CADEAU : Une médaille finisher et une bière seront offerts à chaque arrivant.

#### Course « Populaire » 5.6km

DOSSARDS : Les dossards seront distribués le jour de la course au complexe sportif Nelson Mandela à Douchy-Les-Mines de 7h à 9h (avenue Anatole France).

DÉPART : Le départ sera donné à proximité du Stade Nelson Mandela, sur la route d'Haspres à Douchy Les Mines à 9h30.

ARRIVÉE : Les arrivées seront jugées au Complexe Sportif de Douchy Les Mines

CATÉGORIES : La course est ouverte aux coureurs des catégories CADETS à MASTERS.

RAVITAILLEMENTS : Un ravitaillement en eau et solide est prévu à l'arrivée.

BARRIÈRE : Un cadeau sera offert à chaque arrivant.

#### Course « La Maya » 2,4 km

DOSSARDS : Les dossards seront distribués le jour de la course au complexe sportif Nelson Mandela à Douchy-Les-Mines de 7h à 9h15 (avenue Anatole France).

DÉPART : Le départ sera donné à proximité du Stade Nelson Mandela, sur la route d'Haspres à Douchy Les Mines à 9h45.

ARRIVÉE : Les arrivées seront jugées sur la piste du Stade Nelson Mandela au Complexe Sportif de Douchy Les Mines

CATÉGORIES : La course est ouverte aux coureurs des catégories Benjamins et Minimes.

RAVITAILLEMENTS : Un ravitaillement en eau et solide est prévu à l'arrivée.

BARRIÈRE HORAIRE : Sans objet

CADEAU : Un cadeau sera offert à chaque arrivant.

#### Animation « En route vers la ruche - Poussins » 1.2km

DOSSARDS : Les dossards seront distribués le jour de la course au complexe sportif Nelson Mandela à Douchy-Les-Mines de 7h à 8h30 (avenue Anatole France).

DÉPART et ARRIVÉES : sur la piste du stade Nelson Mandela à partir de 11h

CATEGORIES : L'animation est ouverte aux coureurs de la catégorie Poussins.

RAVITAILLEMENTS : Un ravitaillement en eau et solide est prévu à l'arrivée.

BARRIÈRE HORAIRE : Sans objet

CADEAU : Un cadeau sera offert à chaque arrivant.

#### Animations enfants à partir de 5 ans

DOSSARDS : Les dossards seront distribués le jour de la course au complexe sportif Nelson Mandela à Douchy-Les-Mines de 7h à 8h30 (avenue Anatole France).

DÉPART et ARRIVÉES : sur la piste du stade Nelson Mandela à partir de 11h

CATEGORIES : L'animation est ouverte aux coureurs de la catégorie Babys (400m) et Éveils (800m).

RAVITAILLEMENTS : Un ravitaillement en eau et solide est prévu à l'arrivée.

BARRIÈRE HORAIRE : Sans objet

CADEAU : Un cadeau sera offert à chaque arrivant.

Chaque participant pourra participer au tirage de dossards et remporter un lot.

#### Article 4 : Mesures sanitaires liées au COVID-19 / Assurances / Sécurité

##### COVID-19

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales, le club organisateur s'adaptera et imposera les mesures nécessaires (désinfection, distanciation, port du masque).

##### SÉCURITÉ / ASSURANCES

Le service médical est assuré par des secouristes agréés.

Assurances : les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile auprès de MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### Article 5 : Parcours et consignes de sécurité

Les concurrents seront tenus de respecter le code de la route, la circulation étant réglée par les signaleurs selon l'arrêté Préfectoral (et les éventuels arrêtés municipaux), avec les contraintes du plan Vigipirate.

Les courses « L'abeille » et « La Maya » se déroulent sur le territoire de la Commune de Douchy. Les parcours des trails « La charpentière » et « La Bourdon » se déroulent sur les territoires de plusieurs communes (Douchy Les-Mines, Noyelles-Sur-Selle, Haspres, Saulzoir, Thiant).

Les parcours et les mesures de sécurité ont été déposés aux autorités compétentes pour approbation. Le balisage du parcours se fera par du ruban de chantier, du traçage au sol ou des barrières.

Les concurrents devront respecter le parcours sous peine de disqualification.

Tout litige sera réglé par le juge arbitre selon le règlement.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ, cinq minutes avant l'heure fixée au programme, fermeture du contrôle après l'arrivée de toutes les courses.

#### Article 6 - Inscriptions, conditions de participations

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE

Les Inscriptions se feront uniquement par internet sur le site : [www.njuko.net](http://www.njuko.net)

Lien Direct : [www.njuko.net/traildespipimalo2024](http://www.njuko.net/traildespipimalo2024)

Epreuve	Tarifs Jusqu'au 22/09/24		Tarifs Du 23/09/24 jusqu'à la clôture		Nombre maximum d'engagés
<b>Charpentière 27 km</b>	16 €	18 €	18 €	20 €	400
<b>Bourdon 14km 10€ 12€ 12€ 14€ 450</b>	10 €	12 €	12 €	14 €	450

<b>L'abeille 5.6km</b>	5 €	7 €	5 €	7 €	200
<b>La Maya 2.4km BE/MI</b>	3 €	3 €	3 €	3 €	100
<b>Poussins</b>	2 €	2 €	2 €	2 €	100
<b>Eveils</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	100
<b>Babys</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	50
<b>Marche 14km</b>	10 €	12 €	12 €	14 €	100

[date limite des inscriptions en ligne Vendredi 18 Octobre 23:59](#)

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

### **Conditions de participation**

*Pour les personnes majeures*, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée ( <https://pps.athle.fr/> ) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération ou un certificat médical, seul le PPS sera accepté.

*Pour les personnes mineures*, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'un questionnaire de santé (pas de PPS pour les mineurs)

Vous trouverez un modèle dans le formulaire d'inscription sur internet.

### [Article 7 – Chronométrage / Jury / Classement](#)

La compétition se déroule suivant les règles de la FFA. Le jury sera composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations pourront être formulées conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions seront sans appel.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Le chronométrage sera assuré par la société NORDSPORT CHRONOMÉTRIE à l'aide d'une sur le dossard. Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien visible et non recouvert par un vêtement.

## Article 8 - Classements et récompenses

Classement :

Un classement général sera établi pour les courses hormis pour les animations enfants.

Primes aux vainqueurs :

Tous les participants finiront seront récompensés.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes (classement scratch) des courses « La charpentière », « La Bourdon » et « La Populaire » seront récompensés :

<b>COURSE</b>	<b>LA CHARPENTIERE</b>	<b>LA BOURDON</b>	<b>L'ABEILLE</b>
<b>1<sup>ERE</sup> FEMME</b>	100€	50€	30€
<b>2<sup>EME</sup> FEMME</b>	50€	25€	15€
<b>3<sup>EME</sup> FEMME</b>	20€	15€	10€
<b>1<sup>ER</sup> HOMME</b>	100€	50€	30€
<b>2<sup>EME</sup> HOMME</b>	50€	25€	15€
<b>3<sup>EME</sup> HOMME</b>	20€	15€	10€

Publication des résultats

Les résultats seront publiés et visibles au plus tard le lundi suivant la course sur le site de l'organisateur « eadouchy.com » et sur le site de la FFA.

## Article 9 – respect de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## Article 10 - Droit à l'image

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## Article 11 - Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à La manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## Article 12 - Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Coordonnées de l'organisateur :

EA DOUCHY

Président : Clément PUKICA / mail : [eadouchy.info@gmail.com](mailto:eadouchy.info@gmail.com) / 0638406278

Renseignements : Page Facebook : <https://www.facebook.com/TraildesPipiMalo> / Site Internet : [www.eadouchy.com](http://www.eadouchy.com)